



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB CB
DC N° 23.900

MISE EN LIGNE LE 04-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231222-DCPT23-900-AU
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS
DE LA MEDIATHEQUE DE ROYAN
(REGIE N°43000-2)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision (DC N°21/688) en date du 22 décembre 2021 concernant la fixation des tarifs de Médiathèque, rendue exécutoire le 24 décembre 2021,

DECIDE

- de fixer à compter du 1er janvier 2024, les tarifs de la Médiathèque de ROYAN comme suit :

MISE EN LIGNE LE 04-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231222-DCPT23-900-AU
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024

➤ Plein tarif	15,00 €/an
➤ Tarif réduit (Etudiants, Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires du RSA, Enseignants, personnes handicapées)	10,50 €/an
➤ -18 ans	Gratuit
➤ Carte Duo	23,00 €/an
➤ Tarif Vacances (valable 2 mois)	7,50 € (ponctuel)
➤ Tarif collectivités	33,50 €/an
➤ Lire et Faire Lire	5,50 €/an

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 313 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 22 décembre 2023
Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 janvier 2024